ABAD
Société A Responsabilité Limitée au capital de 1 500 euros
Siège social : 38 Rue Henri Le Pot – 85430 NIEUL-LE-DOLENT
509 436 796 RCS LA ROCHE SUR YON

ACTE DE DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS

Les soussignés :

- **Madame Nadine, Micheline, Françoise CHARIE épouse ROCARD,**

Née le 20 novembre 1970 aux SABLES D'OLONNE (Vendée), De nationalité française,

- **Monsieur Thierry, Didier, Christian ROCARD**

Né le 22 août 1970 aux SABLES D'OLONNE (Vendée), De nationalité française,

Seuls associés de la Société ABAD

Ont pris les décisions suivantes portant sur :

- ✓ **Modification de l'objet social**
- ✓ **Transfert du siège social**
- ✓ **Changement définitif de la date de clôture de l'exercice social**
- ✓ **Modification corrélative des statuts**
- ✓ **Pouvoirs à donner**

1ère Décision : Extension de l'objet social

Les soussignés ont décidé de modifier l'objet social ainsi :

- **Nettoyage de locaux professionnels**
- **Prestations de services à destination des particuliers et/ou des professionnels**

et ce *à effet au 01 octobre 2025.*

2ème Décision : Transfert du siège social

Les soussignés ont décidé de transférer le siège social de 38 Rue Henri Le Pot – 85430 NIEUL-LE-DOLENT, vers :

45 Route d'Avrillé – Le Bois de la Garde - 85540 SAINT-AVAUGOURD-DES-LANDES

et ce *à effet au 01 octobre 2025.*

T.R. N.C.

3ème Décision : Changement définitif de la date de clôture de l'exercice social

Les soussignés décident de fixer les dates respectives d'ouverture et de clôture de l'exercice social au 01 octobre et **30 septembre** au lieu des 01 janvier et 31 décembre.

En conséquence, l'exercice social de la société ouvert le 1er janvier 2025 sera clos le 30 septembre 2025 et aura une durée exceptionnelle de 09 mois.

4ème Décision : Modification corrélative des statuts

Les soussignés décident, en conséquence des décisions précédentes, de modifier les articles 3, 4 et 24 des statuts comme suit :

« ARTICLE 3 - OBJET

La société a pour objet en France et à l'étranger :

- **Nettoyage de locaux professionnels**
- **Prestations de services à destination des particuliers et/ou des professionnels**
- **Et plus généralement, toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation. »**

« ARTICLE 4 - SIEGE

Le siège social est fixé : **45 Route d'Avrillé – Le Bois de la Garde – 85540 SAINT-AVAUGOURD-DES-LANDES**

Il peut être déplacé dans le même département ou dans tout autre département par la gérance, sous réserve de ratification par décision extraordinaire des associés. »

« ARTICLE 24 - EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le 01 octobre de chaque année et se termine le **30 septembre** de l'année suivante. »

Par ailleurs, les soussignés décident de modifier l'article 32 des statuts de la manière suivante :

« ARTICLE 32 – ENGAGEMENT COLLECTIF DE DETENTION DES TITRES

Les associés prennent, conformément à l'article 787 B du Code Général des Impôts, l'engagement, pour eux-mêmes et pour leurs ayants cause à titre gratuit, de conserver leurs parts sociales pendant une durée de deux ans. L'engagement ayant commencé à courir le 04 octobre 2022, suite à l'enregistrement auprès du SIE de LA ROCHE SUR YON, Dossier 2022 00125261, référence 8504P01 2022 A 03659, du P.V. d'A.G.E. en date du 27 septembre 2022.

Cet engagement se renouvellera tacitement par période de deux ans.

Le présent engagement porte :
- **Monsieur Thierry ROCARD** sur 49 parts sociales numérotées de 1 à 5 et de 57 à 100 inclus,
- **Madame Nadine CHARIE épouse ROCARD** sur 51 parts sociales numérotées de 6 à 56 inclus »

T.R. N.C.

5ème Décision : Pouvoirs à donner

Les soussignés donnent également tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Signé électroniquement

Monsieur Thierry ROCARD

Signé le 29-09-2025

Thierry ROCARD

Certified by yousign

Madame Nadine CHARIE, épouse ROCARD

Signé le 29-09-2025

Nadine CHARIE

Certified by yousign

T.R. N.C.